

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

5

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 16 mars 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 mars 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Mohammed OULABBI à Catherine MAZELLIER
Isabelle ROCHE-LACOMBE à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Yves GACON, Michel COUPERIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

Conseiller ayant voix délibérative : Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

ZONE DE LAGAT CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

L'intercommunalité a cédé en 2014 à l'entreprise SCI DE LA CROIX (représentée par David CLAUSTRE) la parcelle XC 184 située zone d'activités de Lagat à Courpière.

Il apparaît que dans l'acte de vente reçu à l'époque par Maître FOLCHER notaire à Thiers, il n'est fait aucune référence d'un quelconque droit de passage, depuis la parcelle XC 164 propriété de l'intercommunalité, concernant l'accès à la parcelle XC 184.

Il est nécessaire pour l'avenir de régulariser cette situation.

Aussi, il est proposé la constitution aux termes d'un acte notarié :

- d'une servitude de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule au profit de la parcelle cadastrée XC 184,
- d'un droit de passage en tréfonds de toutes canalisations tant d'alimentation en eau que d'évacuation des eaux usées, et de toutes lignes souterraines au profit de la parcelle cadastrée XC 184.

Il est précisé que tous les frais d'acte seront supportés par l'entreprise SCI DE LA CROIX ou son représentant.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la constitution aux termes d'un acte notarié :
 - d'une servitude de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule au profit de la parcelle cadastrée XC 184,
 - d'un droit de passage en tréfonds de toutes canalisations tant d'alimentation en eau que d'évacuation des eaux usées, et de toutes lignes souterraines au profit de la parcelle cadastrée XC 184.
- **Autorise** le Président et le Premier Vice-Président à signer tout document relatif à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 50

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

